



Communauté de Communes
du Pays Riolais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 juillet 2020 COMPTE RENDU

SEANCE N° 5

Le Conseil communautaire, s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 au Centre Culturel Social et de Loisirs de Rioz 7 Route de Montbozon, 70190 Rioz à 18h, sans public et avec retransmission en direct conformément à l'article 9 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de M. Roger RENAUDOT, Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 6 juillet 2020.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 43 - Procurations : 4 - Absents : 4

Heure de début : 18h45 - Heure de fin : 23h10

➤ PRESENCE

Etaients présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, MME ERARD - BOULT : M GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON -CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. GERMAIN - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M. DEMOLY - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD -- RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ- RUHANS : M. GIRARD S. -SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

Procurations de vote :

RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT à M. MAINIER - RIOZ : MME STIVALA à MME THIEBAUT - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché) - LA MALACHERE : M. GLAUSER (M. GIRARD C étant empêché)

Etaients absents :

M. GALLAND ; M. GIRARD C ; MME STIVALA ; M. TRAVAILLOT

➤ ORDRE DU JOUR

1	ELECTION DU PRESIDENT/DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	20071601D	Majorité
2	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	20071602D	Majorité
3	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	20071603D	Majorité
4	ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	20071604D	Majorité
5	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	20071605D	Unanimité
6	CREATION D'UNE CONFERENCE DES MAIRES	20071606D	Unanimité

➤ RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément au CGCT, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Monsieur Jean BERGER, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil communautaire désigne :

- 4 assesseurs : M Jean Pierre FUCHOT, M Claude MILLERAND, M Olivier MORAND et M Marc VOYNNET ;
- 2 secrétaires de séance : Mme Maud BESNARD et Mme Christelle CUENOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a pris les décisions suivantes :

1. Election du président/de la présidente du conseil communautaire - 20071601D

Madame Nadine Wantz et Monsieur Gilles Panier sont candidats à la présidence de la communauté.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (45 suffrages exprimés : 28 voix pour Nadine Wantz et 17 voix pour Gilles Panier), à la majorité absolue, Mme Nadine WANTZ a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

2. Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau - 20071602D

Le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer à 6 le nombre de vice-présidents
- DECIDE de fixer à 3 le nombre des autres membres du Bureau, outre le président et les vice-présidents

Délibération adoptée à la majorité

Pour : 42

Contre : 4

Abstention : 1

3. Election des vice-présidents du conseil communautaire - 20071603D

Sous la présidence de Nadine WANTZ élue présidente, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que la présidente.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur Jean-Louis SAUVIAT est candidat au poste de premier vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (31 suffrages exprimés : 31 voix pour Jean-Louis SAUVIAT), à la majorité absolue,

Jean-Louis SAUVIAT a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Christelle CUENOT et Michel TOURNIER sont candidats au poste de deuxième vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (41 suffrages exprimés : 24 voix pour Christelle CUENOT et 17 voix pour Michel TOURNIER), à la majorité absolue,

Christelle CUENOT a été proclamée 2^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Serge GIRARD et Dominique GUIGUEN sont candidats au poste de troisième vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (41 suffrages exprimés : 25 voix pour Dominique GUIGUEN et 16 voix pour Serge GIRARD), à la majorité absolue,

Dominique GUIGUEN a été proclamé 3^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur Gilles MAINIER est candidat au poste de quatrième vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (32 suffrages exprimés : 32 voix pour Gilles MAINIER), à la majorité absolue,

Gilles MAINIER a été proclamé 4^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Guillaume GERMAIN et Jacques MARCHAL sont candidats au poste de cinquième vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (39 suffrages exprimés : 29 voix pour Guillaume GERMAIN et 10 voix pour Jacques MARCHAL), à la majorité absolue,

Guillaume GERMAIN a été proclamé 5^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Jean-Jacques NOEL est candidat au poste de sixième vice-président.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (31 suffrages exprimés : 31 voix pour Jean-Jacques NOEL), à la majorité absolue,

Jean-Jacques NOEL a été proclamé 6^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installé.

4. Election des autres membres du bureau - 20071604D

Sous la présidence de Mme Nadine WANTZ élue présidente, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il est rappelé qu'ils sont élus selon les mêmes modalités que le président. La Présidente rappelle qu'en application de la délibération fixant le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau, la communauté dispose, à ce jour, de 6 vice-présidents et 3 membres du bureau.

ÉLECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Alexandre ORMAUX est candidat au poste de premier membre du bureau.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (26 suffrages exprimés : 26 voix pour Alexandre ORMAUX), à la majorité absolue,

Alexandre ORMAUX a été proclamé premier membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Emmanuel FLEUROT est candidat au poste de deuxième membre du bureau.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (32 suffrages exprimés : 32 voix pour Emmanuel FLEUROT), à la majorité absolue,

Emmanuel FLEUROT a été proclamé deuxième membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Jean-Charles HANRIOT est candidat au poste de troisième membre du bureau.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin (28 suffrages exprimés : 28 voix pour Jean-Charles HANRIOT), à la majorité absolue,

Jean-Charles HANRIOT a été proclamé troisième membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

5. Lecture de la charte de l'élu local - 20071605D

La Présidente de la communauté rappelle au conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection de la Présidente, des vice-présidents et des autres membres du Bureau - élections auxquelles il vient d'être procédées - elle lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

La Présidente rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

6. Création d'une conférence des maires - 20071606D

La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par la présidente de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre la présidente de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour la création d'une conférence des maires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente
Nadine WANTZ

